

L'amendement supplémentaire proposé par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est discuté et adopté.

16. Page 4, ligne 6, biffer les mots "dans un endroit insalubre ou".

A 12 h. 15 de l'après-midi, le Comité s'ajourne au mardi 9 décembre 1952, à 10 h. 30 du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
A. FORTIER

MARDI 9 décembre 1952.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité de la santé et du bien-être publics se réunit à 10 h. 30 du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Veniot (*président*), Burchill, Fallis, Gershaw, Hawkins, Roebuck, Stambaugh et Wilson (9).

Les sténographes officiels du Sénat sont aussi présents.

Le Comité reprend l'étude du bill "J", Loi concernant les aliments, drogues, cosmétiques et instruments thérapeutiques.

Les hon. sénateurs Hayden et Roebuck sont entendus au sujet de certains articles du bill. Ils interrogent les fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le D^r C. A. Morrell, directeur du Service des aliments et drogues, et M. R. E. Curran, avocat, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, expliquent lesdits articles.

M. A. E. Laverty, Q.C., de Montréal (Québec) et le D^r A. Grieve, représentant la *Canadian Pharmaceutical Manufacturers Association*, sont aussi entendus au sujet de certains articles du projet de loi.

Les amendements supplémentaires suivants, proposés par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, sont discutés et adoptés:

17. Page 4, lignes 42 et 43, biffer les mots "dans un endroit insalubre ou".

18. Page 5, ligne 14, après le mot "distribution" insérer les mots "d'échantillons".

19. Page 5, ligne 30, biffer les mots "en un local insalubre et".

20. Page 5, ligne 39, biffer les mots "un local insalubre ou dans".

A 12 h. 5 de l'après-midi, le Comité s'ajourne au mercredi 10 décembre 1952, à 11 heures du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
A. FORTIER